



Dois je régler les honoraires de l huissier et du serrurier

Par Ihad, le 12/05/2016 à 14:35

bonjour j ai mandaté un huissier pour récupérer la somme de 14000€ auprès d un ancien locataire pour loyer impayé suite a un jugement du tribunal de grande instance d Ivry rendu en ma faveur . L huissier c est présenter chez le débiteur avec un serrurier pour faire une saisie du mobilier le problème c est que le serrurier n a pas pu ouvrir la porte car il fallait la meuler donc la saisie n a pu être effectué donc dois-je quand même régler les honoraires de l huissier et la facture du serrurier? qui n a même pas ouvert la porte pour faire la saisie du mobilier. merci cordialement Ihad